N° Adh		Nom		Prénom	

acogera Organisme de gestion agréé

Détail Divers à Déduire / Gains et Pertes divers - Année 2023

Détail ligne 43 "Divers à déduire"	Montant global	% prof.	A déduire ligne 43
Dépenses mixtes à déduire : → Loyers et charges locatives → Chauffage, eau, gaz, électricité → Frais de téléphone → Autres dépenses à caractère mixte :			
Total des dépenses mixtes à déduire			
Autres déductions : → Médecins conventionnés secteur 1 : • Déduction 2% : hono. bruts (ligne 1) + gains divers (ligne 6) X 2 % soit • Déduction 3% : hono. conventionnels X 3 % soit • Abattement groupe III → Divers : Blanchisserie			
Montant TOTAL à déduire ligne 43			

(1) si 1ère année d'adhésion à un Organisme de gestion agréé
(2) si renonciation à la non majoration "Organisme de gestion agréé"

Détail ligne 6 : Gains divers	Déclaré	Détail ligne 32 : Pertes diverses	Déclaré